



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2024-22

**Cession à la société ARB PROMOTION IMMOBILIERE des parcelles cadastrées
AR n° 270, 288, 346, 349, 350, 445, 447 et 450.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Montrottier est propriétaire de parcelles de terrains situées « rue des Usines » cadastrées AR n° 270, 288, 346, 349, 350, 445, 447 et 450 d'une surface cadastrale totale d'environ 2 296 m².

La société ARB PROMOTION IMMOBILIERE a transmis une offre d'achat pour l'ensemble de ces parcelles à hauteur de 120 000 € dans le cadre du projet de construction d'un bien immeuble destiné à accueillir des logements et un cabinet dentaire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de céder à la société ARB PROMOTION IMMOBILIERE les parcelles de terrains cadastrées AR n° 270, 288, 346, 349, 350, 445, 447 et 450 d'une surface cadastrale totale d'environ 2 296 m² situées rue des Usines,
- **FIXE** le prix de vente à la somme de 120 000 € (cent vingt mille euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tout avant-contrat et à l'acte de vente et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier en l'Office notarial de Me Guillaume ABELLARD, notaire à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET (Rhône),
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



Accuse de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-22-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-22-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024